

DIFFÉRENTS DE VOUS, ACTIFS COMME VOUS.

AMSAT- CENTRE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID 13, RUE SANAÂ-10000, RABAT • MAROC • Tél./Fax : 05 37 70 69 56 • 05 37 70 19 25 • info.amsat@gmail.com

www.amsat.ma



//////// L'AMSAT, aux côtés des enfants trisomiques et de leurs familles

La trisomie 21 est une anomalie génétique qui atteint filles et garçons de tous milieux socio-culturels et qui concerne un nouveau-né sur 700 dans le monde.

Depuis 1981, l'AMSAT accompagne des enfants trisomiques en favorisant leur autonomie, leur socialisation et permet leur bonne intégration dans la société. Pour lutter contre les limites et les incapacités liées au handicap, l'AMSAT propose des séances de stimulation précoce au sein des groupes-bébés et des rééducations et suivis spécifiques, ainsi que des ateliers éducatifs, un accompagnement de la scolarité dans des classes intégrées et des ateliers de formation pré-professionnelle. Une équipe de professionnels qualifiés (psychologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, éducateurs et éducateurs techniques)élabore pour chaque enfant, en collaboration avec sa famille, un projet individualisé qui a pour but de le mener à un devenir adulte meilleur.



BULLETIN DE PARRAINAGE

Nom et prénom :
Je souhaite parrainer une personne trisomique prise en charge par l'AMSAT. Vous trouverez ci-joint le montant de ma participation.
Je souhaite recevoir :
☐ Une fiche de présentation de mon filleul ☐ Un bilan annuel
A
Signature :
Je souhaite parrainer : ☐ Une personne trisomique : ☐ 200 dhs ou 20€ / mois ☐ 2400 dhs ou 240€ / an
 Plusieurs personnes trisomiques : 200 dhs ou 20€ x / mois 2400 dhs ou 240€ x / an
Je souhaite payer par : Chèque à l'ordre de AMSAT à l'adresse suivante : 13 rue Sanaâ - 10000, Rabat - Maroc Virement bancaire aux coordonnées suivantes : Arrijariwafa bank - Agence Dar Al Moukawil - Rabat -12, rue Patrice Lumumba, Hassan Compte : 007.810.0014997000000631.55 IBAN CODE: BCMAMAMC
☐ Espèces en me présentant au centre de l'AMSAT

(Cochez les cases correspondant à votre choix)

Engagement à retourner à :

AMSAT

13, Rue Sanaa - 10000, Rabat • Maroc Contact: amsat.parrainage@gmail.com

Par retour du courrier, nous vous adresserons le reçu qui vous permettra d'effectuer les déductions fiscales prévues par la législation en vigueur. (Loi n°24 / 86 - article 9)

///////////// PARRAINER UN ENFANT ET APPORTER UN SOUTIEN À TOUS SES CAMARADES

Le parrainage tel que nous le proposons répond à ces critères, notre priorité étant d'éviter à tout prix que le parrainage ne crée des différences inacceptables, des inégalités arbitraires et injustes.

- C'est pourquoi tous nos parrainages sont mutualisés ce qui permet de prendre en charge beaucoup plus d'enfants qu'il n'y a de parrains : les fonds reçus à ce titre sont reversés à l'association et utilisés de manière équitable au profit de tous.
- Un même soutien est ainsi apporté à tous les enfants de manière juste et équitable.

Même si votre contribution financière sert à tous les enfants pris en charge par l'AMSAT,vous suivrez les activités et les progrès de votre filleul : il est important que les parrainages ne "tombent pas dans un tout indifférencié "ou dans une masse indéfinie" et que soit maintenu un lien direct entre le don du parrain et "un enfant pris en charge".

• Tout don spontané ou toute activité pouvant générer des apports financiers, même s'ils sont épisodiques seront les bienvenus...

/////// LES BENEFICIAIRES

Tout enfant assidu à l'AMSAT depuis plus d'un an peut être parrainé quelque soit le niveau de ressources des familles. Cependant la priorité est donnée aux plus jeunes afin que le parrain puisse suivre leurs progrès et leur évolution.

/////// QU'EST-CE QE LE PARRAINAGE

- 1. L'affectation d'un filleul se fait dans l'ordre de la liste d'attente
- 2. Nous n'établissons pas de lien direct ou de relation personnelle entre le parrain et son filleul, toujours dans le souci d'éviter de créer des inégalités, et d'éviter les différences de traitement entre les enfants. Cela-dit, les parrains peuvent demander à visiter notre Centre afin de voir le fonctionnement des programmes : les visites se font sur RV à des jours et horaires précis de la semaine où lors de la journée portes ouvertes aux parrains.
- 3. Le parrainage doit si possible s'inscrire dans la durée pour favoriser la création d'un lien et nous permettre de nous engager vis-à vis des enfants : le parrain contribue de façon régulière à la prise en charge d'un enfant (ou de plusieurs). La contribution est le plus généralement mensuelle, mais elle peut être aussi trimestrielle, semestrielle ou annuelle. L'important, c'est la régularité, pour que les enfants puissent aller au bout de leurs prises en charge.
- Son engagement est moral : si nécessaire, le parrain est, bien sûr, libre de cesser son versement à tout moment.
- Un parrain peut avoir plusieurs filleuls.
- **4.** Les parrains s'engagent à verser une cotisation conformément au bulletin de parrainage.
- **5.** L'argent n'est confié ni à l'enfant ni à sa famille, il contribue au financement de la prise en charge des personnes porteuses de trisomie 21.
- **6.** La transparence et la fiabilité sont des atouts fondamentaux pour la pérennité de notre association.







/////// COURRIERS AUX PARRAINS

Dans les premiers mois de votre parrainage vous recevrez de l'AMSAT, une lettre de bienvenue comprenant une présentation de votre filleul.

L'AMSAT s'engage également à vous communiquer les documents suivants concernant votre filleul :

- -Un bilan semestriel de prise en charge
- -Un rapport d'activité annuel

Nous avons réalisé ce guide pour répondre à vos éventuelles questions. Gardez-le précieusement car il pourra vous servir tout au long de votre parrainage.

/////// CONTACT

Pour toutes questions relatives à la gestion de votre parrainage (virement, reçu fiscal, changement de coordonnées bancaires...), contactez notre service **parrainage**

par téléphone au +212 661 60 99 94 par email à amsat.parrainage@gmail.com



/////// PARRAINER, C'EST S'ENGAGER

Chère Marraine, cher Parrain,

En vous engageant auprès de l'AMSAT, vous avez décidé d'agir concrètement pour donner aux personnes porteuses de trisomie 21 les éléments nécessaires à leur inclusion socio-économique.

Parce que notre développement s'inscrit dans la durée, le parrainage, contrairement au don ponctuel, se veut un engagement à long terme pour être efficace. Il donne ainsi du sens à votre soutien. En devenant parrain, vous allez accompagner des enfants sur le chemin de l'autonomie.

Vous allez ainsi leur permettre de devenir des adultes capables de participer au développement socio-économique de leur pays.

Le parrainage, pour l'AMSAT est un moyen concret, efficace et durable pour permettre les réalisations collectives et les changements de comportement nécessaires à une amélioration significative des conditions de vie des personnes trisomiques.

Au nom de l'ensemble de nos équipes et de ces enfants, je vous remercie sincèrement de votre soutien.

Le Président Najib Amor

